



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six , le 02 avril , à 19 heures , le conseil municipal dûment convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance publique salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Stéphanie CISCARD , maire.

Membres présents : CISCARD Stéphanie, CABROL EYRIGNOUX Fabien, CEYRAC Rémi, GUILLAUME Jean-Pierre, HUARD Loëtitia , LAVIALLE Danielle, LEGER Marie-Laure, MAGE Sophie, MIRAT Jean-Luc, MOREL Claire, MOURIGAL LAROCHE Florence, QUINTY Nathan, SEGUY Isabelle, TARDIF Nicolas, VINTEJOUX Pierre-Jean.

Secrétaire de séance : Nicolas TARDIF

Madame la maire indique avant l'ouverture de la séance que M. Christian Brus correspondant presse souhaite réaliser une photo de la nouvelle équipe municipale.

Point 1 : approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Point 2 : vote des indemnités maire et adjoints :

Madame la maire rappelle que les indemnités des élus sont fixées par la loi et ne peuvent dépasser un certain montant suivant la taille de la commune.

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application des articles L. 2123-20-1 et L 2123-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Les adjoints sont bénéficiaires de l'indemnité dès lors qu'ils sont attributaires d'une délégation du maire. Madame la maire donne lecture des attributions qu'elle a concédé à chacun des quatre adjoints élus.

Pour ce qui concerne notre strate démographique,
(commune de 1000 à 3499 habitants) les taux d'indemnité sont les suivants au 1^{er} janvier 2026 :

**Indemnité mensuelle du maire : 55.70 % de l'indice brut 1027
soit 2289.56 € brut**

**Indemnité mensuelle des adjoints : 21.38 % de l'indice brut 1027
soit 878.33 € brut.**

Le conseil municipal est amené à délibérer pour fixer le montant de l'enveloppe allouée aux indemnités et sur la date effective de perception desdites indemnités.

Population INSEE 2025 : 1338 habitants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide,

- ✚ D'allouer l'indemnité maximale à Madame le Maire à compter du 21 mars 2026,
- ✚ D'allouer une indemnité à effet du 21 mars 2026 au taux de 19.46 % à chacun des adjoints élus compte tenu des arrêtés de délégation établis à la date du 20 mars 2026,
- ✚ Valide l'enveloppe globale qui résulte du tableau ci-dessous,
- ✚ S'engage à inscrire la dépense au budget prévisionnel 2026.

FONCTION	NOM PRENOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MONTANT BRUT
Maire	CISCARD Stéphanie	55.70 %	2289.56
1 ^{er} adjoint	TARDIF Nicolas	19.46 %	799.91
2 ^{ème} adjointe	LEGER Marie-Laure	19.46 %	799.91
3 ^{ème} adjoint	GUILLAUME Jean-Pierre	19.46 %	799.91
4 ^{ème} adjointe	SEGUY Isabelle	19.46 %	799.91
TOTAL			5489.20

Résultats des suffrages :

Votants : 15

Pour :12

Abstentions : 3

Florence MOURIGAL LAROCHE intervient pour indiquer que la mise en œuvre des taux d'indemnités appliqués n'est pas cohérente avec la diminution des compétences des collectivités et que la dépense est conséquente pour le budget communal.

De ce fait, elle s'oppose à cette délibération avec ses 2 co-listiers.

Point 3 : élection et désignation des élus au sein des structures intercommunales et des différentes instances, désignation des référents communaux :

Désignation des représentants au syndicat mixte Bellovic :

Madame la maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune de MEYSSAC adhère au Syndicat Mixte Bellovic pour les compétences suivantes :

- Eau potable ;
- Assainissement collectif

Les statuts du Syndicat Mixte BELLOVIC précisent que chaque commune membre est représentée au sein du Comité syndical par **un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant.**

Conformément à l'article [L. 5711-1](#) du CGCT, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret.

Candidats au siège de délégué titulaire : 2 candidates

Le vote s'effectue à main levée :

Candidates	Suffrages obtenus
Claire MOREL	12 voix
Florence MOURIGAL LAROCHE	3 voix

Candidat(s) au siège de délégué suppléant : 1 candidate

Candidate	Suffrages obtenus
Danielle LAVIALLE	12 voix

Le conseil municipal à la majorité, désigne :

- **Madame Claire MOREL déléguée titulaire au Syndicat Mixte BELLOVIC**
- **Madame Danielle LAVIALLE déléguée suppléante au Syndicat Mixte BELLOVIC :**

Désignation des délégués à la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze :

Madame la maire expose au Conseil Municipal que la commune est membre de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19).

A ce titre, et à la suite des dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité, en désignant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein de la FDEE 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants :

Délégués titulaires:

- CEYRAC Rémi
- VINTEJOUX Pierre-Jean

Délégués suppléants :

- SEGUY Isabelle
- CABROL EYRIGNOUX Fabien

Désignation de représentants au SIRTOM de Brive :

Sont désignés à l'unanimité :

Délégué titulaire : Jean-Pierre GUILLAUME

Déléguée suppléante : Isabelle SEGUY

Désignation de représentants au SEBB :

Sont désignés à la majorité :

Déléguée titulaire : Florence MOURIGAL LAROCHE : 14 voix

Délégué suppléante : Nicolas TARDIF : 15 voix

Désignation des référents communaux :

Madame la maire expose que pour faciliter l'administration communale, il y a lieu de désigner des élus référents dans le cadre des relations avec diverses instances et pour la gestion et l'animation d'activités locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide les désignations comme suit :

- ✚ Défense nationale : Florence MOURIGAL LAROCHE
- ✚ Corrèze Habitat : Loëtitia HUARD
- ✚ Sécurité routière : Isabelle SEGUY
- ✚ Communes jumelées : Stéphanie CISCARD
- ✚ Mission locale : Claire MOREL
- ✚ Jardins partagés : Pierre-Jean VINTEJOUX
- ✚ Chambres meublées communales : Danielle LAVIALLE

Point 4 : constitution des commissions, élection des membres de la commission d'appel d'offres, élection des membres de la commission de révision des listes électorales :

- Commissions communales :

Madame la Maire indique que l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le conseil municipal, après débat, valide à l'unanimité les commissions communales qui suivent :

Commission des finances : président Nicolas TARDIF :

Fabien CABROL EYRIGNOUX, Florence MOURIGAL LAROCHE, Rémi CEYRAC, Sophie MAGE

Commission voirie et réseaux, urbanisme président Nicolas TARDIF :

Marie-Laure LEGER, Fabien CABROL EYRIGNOUX, Pierre-Jean VINTEJOUX, Loëtitia HUARD, Danielle LAVIALLE, Florence MOURIGAL LAROCHE

Commission développement économique : président Nicolas TARDIF

Fabien CABROL EYRIGNOUX, Claire MOREL, Danielle LAVIALLE, Rémi CEYRAC, Florence MOURIGAL LAROCHE, Sophie MAGE

Commission administration générale, ressources humaines : président Nicolas TARDIF

Marie-Laure LEGER, Jean-Luc MIRAT, Nathan QUINTY, Claire MOREL, Florence MOURIGAL LAROCHE

Commission vie associative, animations, sport et culture : président Jean-Pierre GUILLAUME :

Loëtitia HUARD, Nathan QUINTY, Jean-Luc MIRAT, Marie-Laure LEGER, Florence MOURIGAL LAROCHE, Rémi CEYRAC

Commission sécurité : présidente Isabelle SEGUY

Marie-Laure LEGER, Loëtitia HUARD

Commission communication : président Jean-Pierre GUILLAUME

Danielle LAVIALLE, Loëtitia HUARD

Commission aménagement de l'espace public, cadre de vie, bâtiments communaux, environnement : présidentes Marie-Laure LEGER et Isabelle SEGUY

Pierre-Jean VINTEJOUX, Loëtitia HUARD, Nathan QUINTY, Danielle LAVIALLE, Jean-Luc MIRAT, Florence MOURIGAL LAROCHE

Commission affaires scolaires, enfance-jeunesse, services à la population :

Présidents : Marie-Laure LEGER et Jean-Pierre GUILLAUME

Loëtitia HUARD, Nathan QUINTY, Danielle LAVIALLE, Pierre-Jean VINTEJOUX, Florence MOURIGAL LAROCHE, Sophie MAGE, Rémi CEYRAC

 **Commission fêtes et cérémonies, accueil etc... :**

Danielle LAVIALLE, Pierre-Jean VINTEJOUX, Jean-Pierre GUILLAUME, Claire MOREL, Nathan QUINTY .

- **Commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres. Elle est obligatoirement réunie dans le cas de procédures formalisées.

Monsieur le Maire informe que les membres de la CAO, qui ont voix délibérative, sont élus, ainsi que leurs suppléants, selon les modalités fixées par les articles D. 1411-3 à D.1411-5 du CGCT.

Ils sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidatures prennent la forme d'une liste et le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (article D. 1411-5 du CGCT).

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'élection au vote à main levée.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la CAO se compose comme suit :

Pour les communes de moins de 3500 habitants, **le maire** ou son représentant, président de la commission + **3 membres du conseil municipal titulaires et un nombre identique de suppléants.**

Madame la maire propose au conseil municipal la liste de candidats qui suit :

Liste Meyssac à venir :

Membres titulaires :

Stéphanie CISCARD

Nicolas TARDIF

Marie-Laure LEGER

Membres suppléants :

Nathan QUINTY

Fabien CABROL EYRIGNOUX

Loëtitia HUARD

Liste pour que Meyssac compte :

Membre titulaire :

Florence MOURIGAL LAROCHE

Membre suppléant :

Sophie MAGE

Résultats des suffrages obtenus : 15 voix

Les membres sont élus à l'unanimité.

- **Commission de révision des listes électorales :**

Madame la maire indique que la commission de contrôle des listes électorales a deux missions :

- elle s’assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d’inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux.

Le conseil municipal valide à l’unanimité les candidats présentés.

Intitulé de la liste majoritaire	NOM PRENOM	QUALITE
MEYSSAC A VENIR	QUINTY Nathan	Titulaire
	MOREL Claire	Titulaire
	CABROL EYRIGNOUX Fabien	Titulaire
	VINTEJOUX Pierre-Jean	Suppléant
	LAVIALLE Danielle	Suppléante
	MIRAT Jean-Luc	Suppléant

Intitulé de la seconde liste	NOM PRENOM	QUALITE
POUR QUE MEYSSAC COMPTE	MOURIGAL LAROCHE Florence	Titulaire
	CEYRAC Rémi	Titulaire
	MAGE Sophie	Suppléante

Point 5 : projet d’avenant au marché d’aménagement du parking de l’école :

Madame la maire rappelle que le marché d’aménagement du parking de l’école a été signé avec l’entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET le 13 juin 2025 pour un montant de 89 439.30 € TTC .

Des modifications ont été introduites dans le marché pour améliorer les conditions de sécurité ainsi que des travaux complémentaires.

Ces prestations ont fait l’objet de prix nouveaux qui ont été formalisés par l’ordre de service n° 2.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a souhaité que le revêtement final du parking prévu en castine soit réalisé avec un matériau identique à celui utilisé pour le parking du clos joli.

Ce choix génère une plus-value de 12 € HT par tonne de matériau, objet de cet avenant.

Le surcoût engendré sur le marché est donc de 3601.00 € HT soit 4321.20 € TTC.

Le nouveau montant du marché, avenant inclus, serait donc porté à 93 760.50 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'avenant n° 1 présenté
- Autorise Madame la maire à signer l'avenant et à le notifier à l'entreprise titulaire du marché de travaux
- Dit que la dépense est financée par les restes à réaliser de l'exercice 2025 inscrits au budget 2026.

Stéphanie Ciscard fait un point sur l'avancement des travaux. Elle indique que le parking sera ouvert fin avril, seules les prestations des sous-traitants sont à réaliser (marquage au sol, ensemencement, pose de la borne foraine et des arrêts de roue).

Point 6 : questions diverses :

Organisation du mai communal :

Stéphanie Ciscard indique qu'elle souhaite faire perdurer la tradition de la plantation du mai communal.

Après concertation avec les élus, il est décidé de retenir la date du samedi 25 avril à 12 heures au jardin du vallon.

Un arbre sera planté et un apéritif sera offert à la population. Les dépenses seront prises en charge par la maire et les adjoints à l'exception de l'arbre planté qui sera pris en charge par le budget communal.

Opération d'information pour la lutte du moustique tigre :

Nicolas Tardif indique qu'il souhaite mettre en place une campagne de lutte contre le moustique tigre à l'aide des supports de communication proposés par l'Agence Régionale de Santé.

Il propose également de mettre à disposition des affichettes à la porte des cimetières ainsi que des sacs de sable pour éviter la stagnation d'eau dans les coupes de fleurs.

A voir si possibilité d'obtenir le matériel de sensibilisation pour installer un stand sur le marché.

Compte-rendu visite de l'Association de Soutien pour l'Animation de Meyssac :

Madame la maire indique avoir reçu une délégation de l'ASAM à la recherche d'un nouveau local pour l'association.

Les locaux de l'ex trésorerie, propriété communale ont fait l'objet d'une visite et la configuration semble convenir aux besoins de l'association. Des travaux de cloisonnement seraient cependant nécessaires afin d'optimiser la surface disponible.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal pour être débattu.

Stéphanie Ciscard informe les élus qu'elle participera au voyage en Allemagne organisé dans le cadre du jumelage aura lieu du 13 au 16 mai.

Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de l'ASAM.

Travaux d'aménagement de la voie du moulin à vent sortie Croix de Vaincq :

L'achèvement des travaux est prévu sous quinzaine. Le département réalisera les travaux qui sont de sa compétence dans le courant du mois de mai.

Date du prochain conseil municipal et commissions communales :

Date validée : jeudi 30 avril à 19 h 15.

Commission des finances : mercredi 15 avril à 19 h 15 (présentation du projet de budget 2026)

Commission vie associative : mardi 21 avril à 19 h 15 (étude des demandes de subventions 2026)

Voirie :

Nicolas Tardif indique qu'il a relevé quelques malfaçons sur la portion de voirie réalisée en 2025 entre Laumet et Saint Julien Maumont. Il a demandé à l'entreprise titulaire du marché de procéder à la reprise des travaux. Il a de même sollicité une étude chiffrée pour une prestation curage de fossés avec une programmation pluriannuelle.

Dans un second temps, un rendez-vous a été fixé avec Didier Dayre de l'agence Corrèze Ingénierie afin d'établir un diagnostic voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 26.